

# **MAIRIE DE VALZ-SOUS-CHATEAUNEUF**

## **L'ÉQUIPE MUNICIPALE INFORME LES HABITANTS**

### **1. GÎTE DE LA REINE MARGOT**

Le gîte de la reine Margot a obtenu son agrément auprès des gîtes de France du Puy de Dôme le 17 avril 2013. Il est ouvert à la location depuis le début du mois de mai. Le gîte et la décoration ont beaucoup plu aux gîtes de France.

Il remporte un vif succès auprès des touristes et à ce jour, 12 semaines sont louées pour la période estivale.

La réservation du gîte se fait par le service de réservation des gîtes de France au 04.71.63.63.63 ou [reservation@gites-de-france-puydeome.com](mailto:reservation@gites-de-france-puydeome.com). Le numéro du gîte est le 63G631020.



Les tarifs sont les suivants :

- Haute saison : 450€/semaine
- Moyenne saison : 400€/semaine,
- Vacances de Noël, Toussaint et de Printemps: 380€/semaine
- Basse saison: 350€/semaine

Toute l'équipe municipale est très fière de cette réalisation et remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à ce succès.

### **2. FOUR A PAIN DE VIEILLEPRADE**

Nous vous indiquions dans le dernier bulletin que, devant les difficultés rencontrées avec l'association Avenir, la communauté de communes n'avait pas souhaité poursuivre le contrat qui la liait avec l'association et que par conséquent le chantier prendrait fin le 30 juin prochain.

Comme nous le pensions, le four n'est pas terminé. Nous allons voir comment nous pouvons le terminer dans les meilleures conditions.

### **3. BRULAGE DES VEGETAUX DANS LE PUY DE DOME**

Un arrêté préfectoral régleme les feux de plein air dans le département du Puy de Dôme.

Il précise notamment que tout feu de plein air est interdit à moins de :

- 10 m des lignes électriques, téléphoniques ou aériennes,
- 25m des voies de circulation, des constructions, des conduites ou des stockages de produits ou de gaz inflammables,
- 200 m des bois, forêts, plantations reboisements (sauf pour les propriétaires).

Par ailleurs, tout feu de végétaux est interdit **du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre**.

Les écobuages doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie. Un modèle de déclaration préalable est disponible sur le site internet de la DDT : [www.puy-de-dome.equipement.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.equipement.gouv.fr) (domaine d'activités : préservation de la nature)

### **4. EMBAUCHE EN CDD de Lydie VOLCKE**

Suite au départ de Mireille pour convenances personnelles, nous avons procédé au recrutement de Lydie VOLCKE pour assurer les tâches ménagères (mairie, salle, église, gîtes) depuis le 1<sup>er</sup> mai 2013..

### **5. FESTIVITES ESTIVALES**

Le programme du comité des fêtes pour cet été promet de bons moments (après la pétanque le 7 juillet, repas le 14 juillet, fête les 27 et 28 juillet et feu d'artifice le 27 juillet). Pour ce « spécial 30 ans », la commune a répondu favorablement à la demande du comité en lui octroyant une subvention exceptionnelle de 300 €. Le conseil municipal vous attend nombreux pour l'apéritif qui sera servi le dimanche 28 juillet à partir de 11h.

### **6. CONGES ANNUELS :** Fermeture du secrétariat du 5 au 24 Août 2013. Reprise le 30 Août 2013.